



Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Boulogne/mer
Canton de Samer

Commune d'Hesdigneul-les-Boulogne

Conseiller en exercice : 15
Présents :
Excusé(s)/Absent(s) :
Procuration :
Quorum :

LE 28 MARS 2022
SOUS-PRÉFECTURE

Délibération du Conseil Municipal
du 16 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi seize mars, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Yves Hennequin, Maire, suite à la convocation en date du neuf mars deux mil vingt-deux, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux à l'exception de M. David Seillier, de M. Julier Caplier ayant donné procuration à M. Sébastien Poquet, de Mme Valérie Feutry ayant donné procuration à M. Mario Boulet
M. Michel Joly est désigné secrétaire de séance.

OBJET : ACCUEIL DE LOISIRS ANNUEL – PETITES ET GRANDES VACANCES

La Municipalité souhaite élargir l'accueil de loisirs sans hébergement aux petites vacances à compter des vacances scolaires du mois d'avril 2022.

L'accueil de loisirs déclaré auprès des services de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale fonctionnera durant les petites vacances et grandes vacances scolaires.

La Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais est partenaire de la Commune d'Hesdigneul-les-Boulogne, une convention d'objectifs et de financement est conclue jusqu'au 31 décembre 2024.

Les familles contribuent financièrement au fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement. Les tarifs sont différents selon que les familles soient hesdigneuloises (au moins un des deux parents réside sur la commune) ou réside dans une autre commune.

Les tarifs sont dégressifs en fonction du quotient familial des familles déterminé par la Caisse d'Allocations Familiales.

A compter du 1er janvier 2022, les tarifs sont les suivants :

GRILLE TARIFAIRE DE L'ALSH MUNICIPAL :

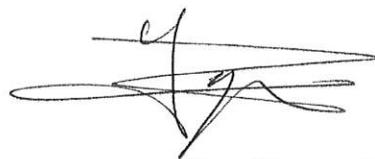
Barème CAF inférieur à 617 €		Barème CAF supérieur à 617 € ou non allocataire	
Hesdigneulois	10,00 €	Hesdigneulois	27,00 €
Extérieur	20,00 €	Extérieur	36,00 €

Garderie à 0,80 € le matin et 0,80 € le soir,

Ont signé les membres présents.

Fait en Conseil Municipal, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire



Yves Hennequin



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 28 MAR. 2022

Publiée ou Notifiée le 04 AVR. 2022
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire